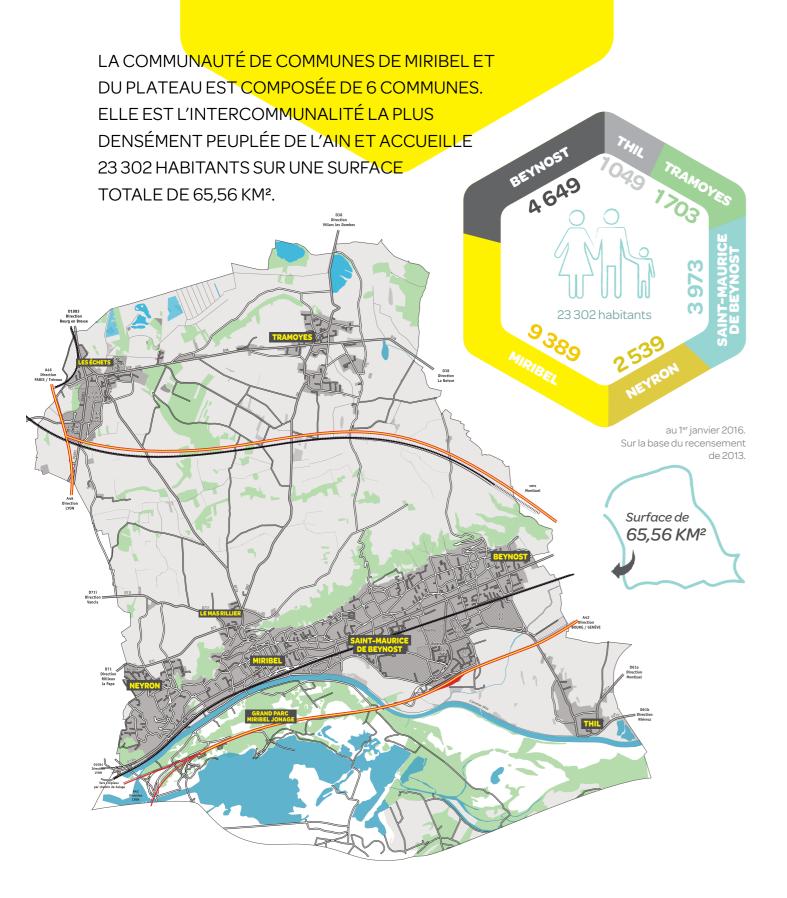


LE TERRITOIRE

de la CCMP



Édito

L'année 2015 fut une année de réflexion particulièrement stimulante pour les élus de la CCMP. Ainsi que je m'y étais engagé, nous avons en effet travaillé avec le cabinet Sémaphores sur un triptyque: l'évolution de nos compétences, le schéma de mutualisation et la programmation pluriannuelle des investissements pour les années 2016 à 2021.

Bien sûr, la perspective d'une fusion avec la Communauté de communes voisine est venue tout à la fois complexifier et enrichir notre réflexion. Comment démontrer la pertinence de ce territoire? Comment articuler les compétences de l'intercommunalité et des communes? Renforce-t-on la spécialisation sur certaines compétences ou au contraire travaille-t-on ensemble à un maillage du territoire plus fin au service du plus grand nombre? Avec en ligne de mire cette question cruciale: finalement, à quoi sert l'intercommunalité?

Naturellement, chaque territoire possède son histoire et son propre mode de fonctionnement. Il n'en demeure pas moins que l'intercommunalité devient, progressivement, un échelon incontournable pour mettre en œuvre des politiques d'investissement, par exemple en matière de développement économique, d'assainissement ou de gestion d'eau potable. Elle l'est également pour proposer à ses habitants une offre de services qualitative en matière touristique, sportive, culturelle et sociale.

Depuis 1999, nous avons réalisé un certain nombre d'actions qui font notre fierté et offrent une belle image de notre territoire. Mais les plus belles pages restent encore à écrire. Grâce au travail de prospective financière mené, et malgré la baisse des dotations d'État, nous sommes aujourd'hui en capacité de poursuivre la construction d'une Côtière dynamique, attractive et solidaire. Et je sais compter sur l'effort de chacun d'entre vous pour y parvenir.

Vous souhaitant une très bonne lecture,



SOMMAIRE



ÉLUS ET AGENTS AU SERVICE DU **TERRITOIRE**



VOIRIE& DÉPLACEMENTS

PLUS DE LES RUES





TOURISME & **PATRIMOINE**

UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE TERRITOIRE



UNSUCCÈS **POUR LILÔ**



LOGEMENT & SOLIDARITÉ

LA COHÉSION SOCIALE AUSERVICE **DESHABITANTS**



AVENIR DU TERRITOIRE

LA FUSION DE LA CCMPETDELA 3CM À L'ÉTUDE

10

14

CULTURE &

ÉDUCATION

LES ACTIONS CULTURELLES

MISENT SUR

LA DIVERSITÉ

16

MOBILITÉ ET DE SÉCURITÉ DANS



SON ATTRACTIVITÉ

ENVIRONNEMENT

MIEUX TRIER **POUR MOINS**





ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

GRANDISSANT



DE MEILLEURES **CONDITIONS DE** PRATIQUE

18

SÉCURITÉ UNE

COORDINATION TERRITORIALE POURLA SÉCURITÉ DE TOUS



FINANCES

LES INVESTISSEMENTS SE POURSUIVENT MALGRÉ LA BAISSE **DES DOTATIONS**

ÉLUS ET AGENTS

au service du territoire

Le Conseil communautaire de la CCMP est composé depuis mars 2014 de 31 membres élus, dont le Président, 6 Vice-présidents et 2 membres délégués.

Son rôle est d'examiner et d'arbitrer les projets présentés par les commissions et de faire appliquer les décisions. Le conseil vote ainsi les grands projets mis en œuvre par les 60 agents de la CCMP, visant le développement d'un territoire toujours plus dynamique et attractif.



Membre déléguée du bureau en charge du GRAND PARC Nathalie DESCOURS-JOUTARD



Membre délégué du bureau en charge des FINANCES et du BUDGET

Joël AUBERNON

9 ÉLUS AU BUREAU

COMMUNAUTAIRE*

La mission du Bureau est double :

faire appliquer les décisions

du Conseil communautaire.

les Commissions,

Le Bureau communautaire se compose du

Président, de 6 Vice-présidents en charge des

commissions thématiques et de 2 membres

d'orientation, de coordination et d'exécution.

examiner et arbitrer les projets présentés par

délégués. Chacun a un rôle d'information,



de l'ENVIRONNEMENT André GADIOLET



de la VOIRIE et des DÉPLACEMENTS **Bruno LOUSTALET**



Sylvie VIRICEL

Vice-président en charge

du TOURISME

et du PATRIMOINE

Henri MERCANTI

Président Pascal PROTIÈRE



Vice-présidente en charge du DÉVELOPPEMENT

Caroline TERRIER

communautaire.

7 COMMISSIONS

THÉMATIQUES*

Chacune est composée d'un Vice-président

qui l'anime (par délégation du Président

Les 7 Commissions permettent la

de la CCMP) et de deux élus par commune.

concertation et l'échange autour de projets

et sont force de proposition pour le Bureau



de la SOLIDARITÉ et du LOGEMENT



Pierre GOUBET

Environnement

Développement

économique



Tourismeet patrimoine

Solidarité et



déplacements



logement Sportet



Finances et budget

Voirieet



culture



31 ÉLUS AU CONSEIL **COMMUNAUTAIRE***

Depuis 2014, la répartition des conseillers communautaires est basée sur la représentativité démographique de chaque commune. Cette nouvelle disposition a fait passer le nombre de conseillers à 31, contre 17 sous la précédente mandature.

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an en séance publique pour délibérer et voter les projets et budgets préalablement examinés par les Commissions thématiques compétentes.



BEYNOST

Joël AUBERNON (adjoint) Élisabeth BOUCHARLAT (adjointe) Gilbert DEBARD (conseiller municipal) Michel NICOD (Maire) Pierre NIFL (adjoint) Caroline TERRIER (conseillère municipale)



MIRIBEL

Jacques BERTHOU (conseiller municipal) Jean-Pierre BOUVARD (conseiller municipal) Josiane BOUVIER (adjointe) Nathalie DESCOURS-JOUTARD (adjointe) Patricia DRAI (adjointe) Jean-Pierre GAITET (conseiller municipal) Aurélie GIRON (conseillère municipale) Jean GRAND (conseiller municipal) Patrick GUINET (adjoint) Pascal PROTIÈRE (conseiller municipal) Henri SECCO (adjoint) Noémie THOMAS (conseillère municipale) Sylvie VIRICEL (Maire)



NEYRON

Anne-Christine DUBOST (conseillère municipale) André GADIOLET (Maire) Aurélie VIVANCOS (adjointe)



SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Pierre GOUBET (Maire) Évelyne GUILLET (adjointe) Jean-François PERNOT (conseiller municipal) Robert RESTA (adjoint) Dominique TARIF (conseillère municipale)



Bruno LOUSTALET (Maire) Yannick SEMAY (adjointe)



TRAMOYES

Hélène LA CHENAL (conseillère municipale) Henri MERCANTI (Maire)

ORGANISATION ET RÉPARTITION DU PERSONNEL*

CABINET DU PRÉSIDENT

Sébastien BÉNÉTULLIÈRE - Directeur de cabinet

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Olivier JACQUETAND - Directeur Général des Services

ACCUEIL/SECRÉTARIAT

- Marie-France DUCOS-RUSSO Accueil/Standard
- Cédric VOUAILLAT

Secrétariat des services techniques

SERVICE CULTUREL ETÉDUCATIF

- Claudine BAUD-REBATTU

Directrice des affaires culturelles et éducatives

- >4ETAPS**
- >7IMS**

- Bernard BURLAT

Directeur Académie de Musique et de Danse

- > 32 enseignants dont:
- · Annabelle GASTOUD

Professeur coordinateur

· Corinne BRETIN

Responsable du Département Musique classique

Marie-Pierre CARRET

Responsable du Département

Musiques actuelles

· Delphine GRIENAY

Responsable du Département Danse

· Claire SEGUI

Responsable du Département Culture musicale

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Fabien LOPEZ

Chargé de mission

SERVICE COMPTABILITÉ / **RESSOURCES HUMAINES**

- Christiane BONNAMOUR

- Responsable de service
- > Stéphane MARTINEZ Comptabilité
- > Sylvain ROMESTANT Gestion du personnel

SERVICE TECHNIQUE

- Gérard DROGUE

Responsable de la gestion des bâtiments, de la voirie, de la lutte contre le ruissellement et du SPANC

> Frédéric KIMMEL

Gardien-régisseur de l'aire d'accueil des gens du voyage

> 5 agents en charge de l'entretien des bâtiments, des espaces

- Laetitia MOROT

Responsable du service Déchets

> Estelle BOISSEAU

verts et de la voirie

> Camille VINCENT Ambassadrices du tr

> Patrice JULIAN

Agent technique rattaché au service Déchets

SERVICE POLITIQUE DELAVILLE

- Julia GIULIANI

Coordinatrice du CISPD et du Contrat de veille active

SERVICE MOBILITÉ

- Pascaline ROUSSET Responsable de service

Colibri

> Matthieu SOUZY Exploitation du réseau

* au 31 décembre 2015 - ** ETAPS : Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives IMS : Intervenant en Milieu Scolaire (musique)

La fusion de la CCMP et de la 3CM à l'étude

AVENIR DU TERRITOIRE

Impulsée par la loi NOTRe d'août 2015, une nouvelle organisation territoriale prend progressivement forme. Initialement prévue au 1er janvier 2017 par le Préfet de l'Ain, la fusion de la CCMP et de la 3CM a été reportée au 1er janvier 2018, si les conseils communautaires et municipaux des deux intercommunalités en décident ainsi.

DES INTERCOMMUNALITÉS HÉTÉROGÈNES À L'ÉCHELLE NATIONALE

La France compte près de 36 000 communes, soit à elle seule environ la moitié de ce que comptent les autres États membres de l'Union Européenne. C'est pourquoi l'État encourage depuis une vingtaine d'années le développement de l'intercommunalité pour faciliter la coopération volontaire des communes et parvenir à terme à des économies d'échelle.

Le résultat demeure cependant très hétérogène à l'échelle nationale : on peut ainsi distinguer des intercommunalités de gestion, dont la mission est de gérer des services publics pour le compte des communes créatrices

(le plus souvent l'eau ou l'assainissement); ainsi que des intercommunalités de projet, telle la CCMP, dont l'objet est d'aménager le territoire et de mener des politiques structurantes. Elles agissent en matière de développement économique, de culture, de tourisme

Face à ce constat, et bien que l'État ait longtemps été bienveillant avec

ou de mobilité.

les communes dans leurs choix de regroupement, un changement radical de perspective intervient en mars 2009 avec la publication du rapport du Comité Balladur intitulé « Il est temps de décider ». Celui-ci insiste sur « la nécessité de revoir le périmètre de certaines intercommunalités, et notamment celles qui n'ont été constituées que pour des raisons circonstancielles, "défensives" ou purement politiques, ou encore celles dont le périmètre méconnaît la réalité géographique des agglomérations ».

2011: UN DÉBUT **DE RATIONALISATION S'ENCLENCHE**

Dans le prolongement de la loi RCT du 16 décembre 2010, l'État tente donc de construire une nouvelle carte d'intercommunalités, en reconnaissant au Préfet de nouveaux pouvoirs dans l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Malgré de fortes oppositions locales, près de 300 fusions sont ainsi menées en 2011. avec le rattachement

de la quasi-totalité des communes isolées à une intercommunalité.

À cette époque, la CCMP est « épargnée » par ce mouvement forcé, mais une orientation, non prescriptive donc. préconise toutefois un rapprochement avec la Communauté de communes du Canton de Montluel (3CM).

LA LOI NOTRE FIXE DES CRITÈRES OBJECTIFS

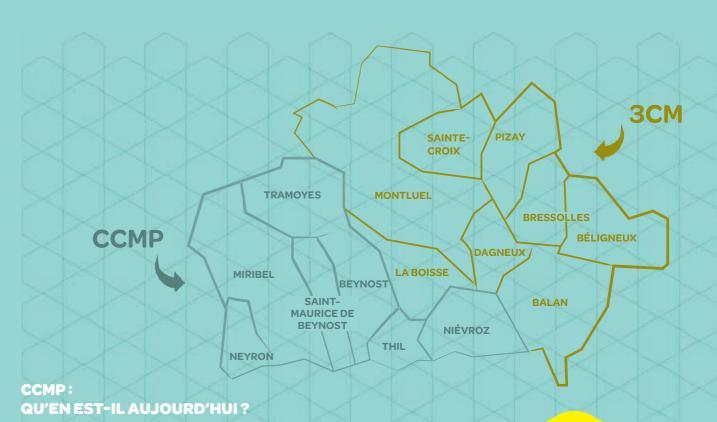
Quelques années plus tard, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) redéfinit les critères de la carte intercommunale en précisant que chaque SDCI devra désormais prendre en compte les objectifs suivants :

- Constituer des intercommunalités d'au moins 15 000 habitants (sauf exception);
- améliorer la cohérence spatiale des intercommunalités au regard notamment des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale (SCoT);
- accroître la solidarité financière et la solidarité territoriale entre les
- réduire le nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

La mainmise de l'État est alors renforcée, les communes rendant un simple avis sur la proposition du Préfet, avis qu'il peut s'abstenir de considérer.

Au niveau national, l'analyse des 82 schémas départementaux témoigne de la volonté des Préfets de suivre les prescriptions de la loi: 460 fusions sont programmées, dont certaines très ambitieuses, avec par exemple dans le Cotentin plus de 200 communes regroupées et 157 communes dans le Pays basque.

Plus largement, 142 projets (1 sur 3) créent des intercommunalités de plus de 50 communes. 97 projets regroupent au moins 3 intercommunalités tandis que certaines fusions concernent jusqu'à 11 intercommunalités...



Comptant près de 23 000 habitants, la CCMP n'était pas concernée par le seuil de population fixé par la loi NOTRe. Toutefois, eu égard à la proximité de la Métropole Lyonnaise et aux similitudes de leurs bassins de vie. le Préfet de l'Ain a dans un premier temps retenu l'option de la fusion de la CCMP avec la 3CM au 1er janvier 2017.

Suite à des délibérations concordantes des deux intercommunalités et des 15 communes en décembre 2015, CCMP et 3CM ont alors entamé un travail d'opportunité et de faisabilité de la fusion proposée, accompagnées par le cabinet d'études KPMG.

Constatant leur bonne santé financière respective, ainsi que les points de convergence sur la fiscalité ou sur les compétences structurantes, mais également les divergences qui pouvaient exister dans la mise en œuvre de certaines compétences (notamment en matière sportive, culturelle, sociale ou encore en matière d'assainissement), la CCMP et la 3CM ont toutes deux considéré qu'il était plus « sage » de demander un report d'une année au Préfet de l'Ain afin que la fusion se fasse dans les meilleures conditions possibles, et non à marche forcée. Ce report leur a été accordé.

1^{ER} JANVIER 2018

La fusion entre la 3CM et la CCMP s'inscrit désormais dans le cadre du droit commun. L'union des deux intercommunalités pourrait donc être prononcée au 1er janvier 2018 aux seules conditions

- d'un accord des communes à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population totale ou l'inverse, 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux);
- et si cette majorité comprend au moins 1/3 des conseils municipaux des communes de chacune des deux intercommunalités qui fusionnent.

En vue d'approfondir leurs réflexions, les élus de la CCMP et de la 3CM ont donc décidé d'engager des groupes de travail par compétence, afin de déterminer les statuts et les politiques territoriales qui pourraient être mises en œuvre par la future intercommunalité

En cas d'accord, les deux intercommunalités fusionneraient au 1er janvier 2018. En cas de désaccord, les deux intercommunalités resteraient dans leur périmètre

193 KM²

communes

24 243

47545

habitants

3CM CCMP 13.9 M€

21,6 M€

35.5 M€

de budget de fonctionnement

VOIRIE& **DÉPLACEMENTS**

Plus de mobilité et de sécurité dans les rues

En 2015, la CCMP réaffirme son ambition de mieux répondre aux besoins de la population en termes de mobilité durable et de sécurité des déplacements. Pour preuve, le développement des alternatives au véhicule individuel et la réalisation de nouveaux aménagements piétons.

La mobilité côté budget

Le budget annexe transport est alimenté par le Versement Transport (VT), redevable par les établissements publics et entreprises du territoire de plus de 9 salariés. Le taux 2015 du VT s'est maintenu à 0,6 % de la masse salariale (contre 1,85 % dans la Métropole lyonnaise).

Ce budget finance les actions visant à améliorer la mobilité sur le territoire comme :

- le réseau Colibri;
- l'aménagement des arrêts de bus aux normes d'accessibilité;
- les dispositifs partenariaux (calculateur d'itinéraire, billettique OùRA!, etc.);
- les études de mobilité;
- la masse salariale des agents, conducteurs, etc.

Recettes Dépenses



DES AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ **DES PIÉTONS AU MAS RILLIER**



En cohérence avec les aménagements réalisés par la commune de Miribel, la CCMP a achevé à la rentrée 2015 une

série de travaux visant à sécuriser les déplacements piétons sur les voiries départementales du Mas

Rillier. La sortie de la boulangerie et une nouvelle portion de trottoir **Montée** Neuve et Route des Échets ont ainsi été aménagées. Un plateau surélevé et une chicane sur la Route des Échets permettent désormais de ralentir les véhicules.

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise Eiffage TP pour un montant total de **65 538 € TTC**.

LA PREMIÈRE AIRE DE COVOITURAGE À SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Dans la continuité des travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin du Pilon, la CCMP a transformé le parking alors délaissé situé près du rond-point Porte 5 en **aire de** covoiturage gratuite de 80 places.

Depuis début juin 2015, elle a accueilli en moyenne 21 véhicules par jour, avec des pics à plus de 30 véhicules.

Montant de l'investissement CCMP: **428 145,33 €** dont 23 789 € de subvention départementale.



COLIBRI AU SERVICE DE LA DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Le développement du service public de transports en commun de la CCMP confirme la volonté de l'intercommunalité de construire une mobilité plus durable sur son périmètre et de renforcer les connexions avec

Ainsi depuis 2014, un règlement autorise la desserte spécifique et gratuite de

les territoires voisins.

- elles rayonnent sur l'ensemble de la CCMP, voire au-delà;

certaines manifestations publiques si:

- elles sont organisées par un partenaire institutionnel ou une association reconnue d'intérêt communautaire;
- elles accueillent plus de 800 personnes.

En 2015, les usagers ont donc pu emprunter des navettes dans le cadre

- Swing sous les Étoiles à la Madone;
- les Journées Européennes du **Patrimoine** (ticket journée à 1 € le samedi);
- Woodstower au Grand Parc.

La CCMP a également noué des partenariats avec des collectivités ou associations désirant valoriser Colibri dans la desserte de leur manifestation.

En contrepartie, le logo Colibri est systématiquement apposé sur les documents de communication. Un stand est également présent sur l'événement pour promouvoir le réseau auprès de potentiels usagers.





2015: les chiffres de Colibri s'envolent!



minibus de 20 places +3 de réserve (dont deux de 35 places)





550 500 km

annuels parcourus





CONNECTÉES AU RÉSEAU COLIBRI

/- હોટ

VOYAGES (lignes Colibri + lignes départementales 171-132

de Transports Urbains)

dans le PTU – Périmètre parrapport à 2014

réservations de TAD (Transport au Déclenchement): **+7%** par rapport à 2014

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La CCMP enrichit son attractivité

Par ses actions en faveur de l'emploi et du développement de l'activité économique, la CCMP dynamise son territoire et renforce son attractivité auprès des entreprises afin de faciliter leur implantation et leur développement et ainsi nourrir un cercle vertueux profitant à l'ensemble du territoire.

UNE MULTITUDE D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Le soutien à l'IPAC (Initiative Plaine de l'Ain Côtière) est ainsi renforcé. Membre du 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises

en France, elle a pour missions:

- de favoriser la création et la reprise d'entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt à taux 0, sans demande de garantie);
- d'améliorer la pérennité des entreprises ainsi aidées par un accompagnement gratuit et personnalisé.

En 2015, la CCMP a considérablement augmenté sa participation à l'IPAC par une **subvention d'un montant** de 23 000 € (contre 12 201 € en 2014).

Élan Création, coopérative

d'activités et d'emploi (CAE), a également été soutenue à hauteur de 10 000 € en 2015. La coopérative accompagne les porteurs de projets dans la durée pour tester la viabilité de leur activité en leur créant un emploi. Elle leur offre ainsi un statut d'entrepreneur salarié ainsi qu'un hébergement juridique, social, comptable et fiscal.

Une subvention pour l'insertion professionnelle de 7 000 € à l'association **Sols'tisse** a été attribuée cette

année. Cette ressourcerie textile collecte des vêtements dans des conteneurs pour les revendre au public ou aux filières de valorisation.

Un partenariat pour l'emploi **Locale Jeunes** a été accordée. avec Pôle Emploi a conduit,

2 000 RECRUTEURS

10 000 POSTES À POURVOIR

-A 0---

semainepourtemploi.fr (1) > 56

le 15 octobre 2015, à organiser le Forum de l'emploi à Miribel. La CCMP a participé à son financement à hauteur de 3 000 €.

L'objectif de cet événement est de favoriser la relation entre employeurs et demandeurs d'emploi, et d'accompagner ces derniers dans leur recherche de

Un succès pour cette édition qui a rassemblé 800 visiteurs et 31 entreprises, et permis de pourvoir la majorité des 50 offres d'emploi proposées à cette occasion.

Une aide double à la Mission

La MLJ accueille, informe et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour les aider à retrouver autonomie, qualification et emploi. La CCMP accompagne cette structure, via: - son hébergement à titre gracieux dans des locaux de l'intercommunalité,

- une **subvention de 12 000 €** (soit 15 % de son budget).

L'accompagnement depuis 2009 de l'Association des Commerçants et

Artisans leur permet d'animer les centres-villes et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants. L'ACA a bénéficié en 2015 d'une subvention de **15 000 €**.



DES AIDES CONCRÈTES POUR ENCOURAGER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Une nouvelle opération

FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) a été menée, en collaboration avec l'ACA, la CCI et la Chambre des Métiers pour soutenir le tissu commercial et artisanal local. Deux principaux budgets ont ainsi été prévus par la CCMP et l'État pour les prochaines années :

- 228 000 € pour des aides à l'investissement des TPE (28,5 % de l'investissement réalisé avec un plafond de subvention à 12 000 €);
- 91 000 € pour des aides à la communication et à l'animation commerciale, un soutien à l'ACA. un appui technique, l'accès à des locaux et la mise en place d'un animateur FISAC.

Des aides directes aux TPE du territoire sont également remises par la CCMP. L'intercommunalité avait ainsi lancé en 2014 un dispositif d'aide aux Très Petites Entreprises, visant à soutenir leur effort d'investissement et de développement sur le territoire.

Les projets de 8 entreprises ont été validés en 2015, pour un montant d'aide total de 61526 € (+220 % vs 2014):

- le restaurant La Madone à Miribel (9 488 € de subvention pour un investissement prévu de 31 628 €);
- Côtière Fermetures, entreprise de pose de portes et volets à Beynost (1876 € pour 6255 €);
- la boucherie François à Miribel (1516 € pour 5052 €);
- le salon Eden Coiffure à Beynost (10 000 € pour 46 776 €);
- le restaurant Le Quai à Miribel (10 000 € pour 37 592 €);
- le restaurant Le P'tit St-Jo à Miribel (12 000 € pour 41 480 €);
- le pressing Musto à Miribel (4 646 € pour 15 486 €);
- la boutique de prêt-à-porter Evanescence à Miribel (12 000 € pour 39 928 €).



VERS L'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DES MALETTES À BEYNOST

2015 a été marquée par des avancées majeures pour la future zone d'activité de Beynost:

- finalisation de la phase administrative et judiciaire (acquisition des terrains, révision du PLU de Beynost, approbation du règlement de zone...);
- début des travaux de voirie et réseaux en octobre 2015;
- lancement de l'appel à projet pour la réalisation d'un parc d'activité sur 2 ha

Le coût global de l'opération s'élèvera à **environ 8 millions d'euros**, financés en partie par des subventions et la commercialisation à venir decertains lots. À horizon 2018, 700 à 1 000 emplois sont attendus sur la ZAC des Malettes.



D'AIDES AUX TPE

700 à 1 000

EMPLOIS SUR LA ZAC DES MALETTES D'ICI 2018

Mieux trier pour moins jeter

Grâce à de nombreuses animations organisées par les ambassadrices du tri, une communication renforcée et l'effort de chacun, le volume des ordures ménagères continue de baisser sur le territoire, trouvant une dynamique positive à faire perdurer.

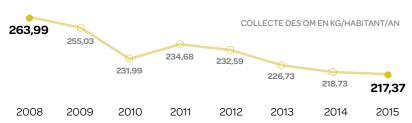
LA COLLECTE S'AMÉLIORE, LE VOLUME EST EN BAISSE

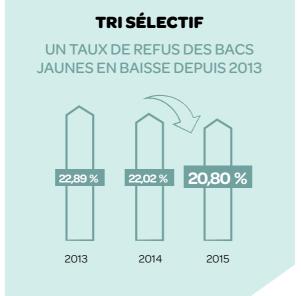
Après avoir remplacé le parc de bacs d'ordures ménagères existants et distribué les bacs jaunes pour les journaux-magazines et papiers, la CCMP a mis en place de nouveaux circuits de collecte. Ainsi, tous les particuliers ont une seule collecte pour les ordures ménagères par semaine et une collecte de tri pour les emballages recyclables tous les 15 jours.

Pour les en informer, 2 supports ont été réalisés :











DÉCHÈTERIE : DES HORAIRES ÉLARGIS POUR FACILITER L'ACCÈS DEPUIS LE 2 MAI 2015

ÉTÉ

Du 1^{er} avril au 31 octobre

- → Du lundi au vendredi : de 9h à 11h45 et de 14h à 18h45
- → Le samedi de 9h à 18h45 sans interruption

HIVER

Du 1^{er} novembre au 31 mars

- → Du lundi au vendredi : de 8h à 11h45 et de 14h à 16h45
- \rightarrow Le samedi de 8h à 16h45 sans interruption

En parallèle, **la convention signée avec la Communauté de Communes de Centre Dombes** permet aux Tramoyens d'accéder à une déchèterie à raison de **10 passages par an et par foyer**, pour un coût de 5 € par passage. En 2015, le coût total pour 1 035 passages s'est élevé à 5 175 €.

NOS DÉCHETS RECYCLÉS

L'usine de méthanisation Ovade se met en route en 2015

Organom, syndicat mixte auquel la CCMP adhère depuis 2002, gère le transport et le traitement des ordures ménagères du territoire. À l'automne 2015, son usine de méthanisation OVADE a été mise en service.

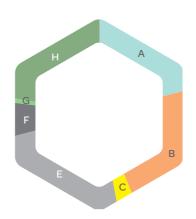
Elle traite par un tri mécanobiologique et un processus de méthanisation les déchets de

la CCMP, pour en tirer de l'énergie électrique, de l'énergie thermique servant au fonctionnement de l'usine, ainsi que du compost revendu aux agriculteurs de la région pour fertiliser les sols.

Ce nouveau mode de traitement a contraint la CCMP à contrôler la qualité des bacs d'ordures ménagères pour

limiter notamment la présence de verre dans les poubelles, mettant en péril les équipements de l'usine, la sécurité des agents et la qualité du compost final.

Où vont les déchets de la CCMP?



1038,74
TONNES de matériaux triés et envoyés dans

les centres de recyclage

Refus 21 %
B
Gros de magasin 23 %
C
Acier 3 %
D
Aluminium 0 %
E
Journaux et magazines 24 %

Briques alimentaires 1 %

Papiers et cartons issus de la collecte des OM ou de la déchèterie 22 %

Plastiques variés 6 %



Désormais, les bacs présentant des emballages en verre, du polystyrène en quantité industrielle, huile, produits de peinture et tous autres déchets non conformes ne sont pas collectés.

LES 2 AMBASSADRICES DU TRI PARCOURENT LE TERRITOIRE

Les ambassadrices du tri sensibilisent tout au long de l'année petits et grands citoyens au tri et à la réduction des déchets. Elles sont également présentes quotidiennement sur le terrain afin d'expliquer les refus de collecte aux particuliers et professionnels.



140,75 h
D'ANIMATIONS SCOLAIRES
auprès des écoles

qui en font la demande

Parmi les actions proposées:

- 7 écoles du territoire dotées
 d'une boîte de collecte des
- « instruments d'écriture usagés » ;

 4 écoles publiques et près de
 500 élèves sensibilisés à l'heure de la cantine sur la question du gaspillage alimentaire;

- la découverte du Centre de Tri pour les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Miribel et les élèves de 5 écoles et collèges;
- 70 kg de D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) collectés durant une semaine spéciale;
- des animations dans le quartier
 du Trève à Miribel pour sensibiliser
 à la gestion des ordures ménagères;
- **2 semaines d'expo-galerie** sur les déchets dans la Galerie de la Presse ;
- des interventions régulières sur le tri, le recyclage et le compostage sur le Marché de Miribel.

1400 ENFANTS SENSIBILISÉS



EN BREF

Les dépenses & les recettes

Le service est en partie financé par la TEOM, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et complété par le budget général. Avec un taux de TEOM de 6,5 % en 2015, la CCMP conserve l'un des taux les plus bas du Département.

Recettes Dépenses



279147€ Vente des produits

Vente des produits (composteurs) et aides des organismes

+ 153509€ Budget général 2 316 556€ Coût total du service gestion des

déchets en 2015

Les actions culturelles misent sur la diversité

CULTURE & ÉDUCATION

En multipliant les relations avec les écoles, les collèges, en ouvrant l'esprit de chacun à la culture... la CCMP réussit le pari de la séduction auprès de tous ses publics. Le virus culturel a pris sur le territoire, laissons-le se diffuser!

TOURISME & PATRIMOINE

Une nouvelle ambition pour le territoire

En 2015, la CCMP évolue sur le plan touristique. En changeant le statut de son Office de Tourisme pour intégrer la compétence dans celles de l'intercommunalité, en créant une vraie marque touristique et en imaginant plus largement son avenir, le territoire passe un cap.



Interventions en milieu scolaire

MUSICIENS IMS. INTERVENANTS EXTÉRIEURS DANS 104 CLASSES

84,75 h DE MUSIQUE PAR SEMAINE

176 059 € DE BUDGET

26 professeurs de

l'AMD sur un total

de 33 musiciens.

PROFESSEURS

de musique ou de

danse diplômés d'État

657 714 €

en 2015

DE CHARGES NETTES

Académie de Musique et de Danse

696

ÉLÈVES INSCRITS À L'AMD

23 DISCIPLINES ENSEIGNÉES

D'ENSEIGNEMENT

 \rightarrow Les **Caravanes** de Noël, sur les musiques du monde avec 27 concerts « live » ont marqué le programme des IMS en 2015, avec la participation des

Depuis 2014, la CCMP mène des actions de sensibilisation à la pratique musicale dans les écoles afin d'accompagner les enfants et les emmener progres-

IPO: DE L'ÉCOLE À

L'ORCHESTRE AVEC L'AMD

sivement vers une pratique musicale **régulière**, particulièrement au sein de l'Académie de Musique et de Danse.

Avec l'agrément de l'Éducation Nationale et le soutien de l'association Dyapason mettant à disposition une partie des instruments, plusieurs classes ont ainsi pu découvrir entre 2014 et 2015

le violon, le violoncelle, les cuivres, les vents, etc. allant même jusqu'à pouvoir emprunter les instruments pour s'y familiariser à la maison.

La CCMP a ainsi investi près de **15 000 €** pour acheter ces instruments à cordes et à vent, mis à disposition des écoles engagées dans le projet.

55387€

FONCTIONNEMENT ALLOUÉES PAR LA CCMP aux associations culturelles du territoire

SWING SOUS LES ÉTOILES

Comme chaque année, la CCMP soutient le festival Swing Sous les Étoiles, notamment au travers d'une subvention de 8 200 € et d'une aide à l'impression des supports d'affichage pour un montant de 2 300 €. Le budget du festival est quant à lui équilibré, atteignant cette année 118 127 € HT.



4575 SPECTATEURS

UNE NOUVELLE CONVENTION ENTRE L'AMD. LA CCMP ET LE COLLÈGE LOUIS ARMSTRONG

Les classes musicales à horaires aménagés existent depuis 2004 au sein du collège Anne Frank. Cette année, le collège Louis Armstrong a rejoint le dispositif avec la 1ère convention signée entre la CCMP et le collège de Beynost à la rentrée 2015.



Journées Européennes du Patrimoine

3182

VISITEURS

ANIMATIONS dont 12 lieux

patrimoniaux

le ticket Colibri pour tout le réseau le samedi

THÉMATIQUES

DÉVELOPPÉES

ASSOCIATIONS

CLASSES *INSCRITES*

BÉNÉVOLES

RESTAURATEURS **PARTENAIRES**

L'OT CHANGE DE STATUT EN 2015

La CCMP a en 2015 proposé de créer une nouvelle structure sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) qui, courant de l'année 2016, remplacera l'association actuelle en charge de ces missions depuis 1991 dans la promotion du tourisme, à l'exclusion du Festival Swing sous les Étoiles qui restera géré par l'association.

Cet EPIC permettra de mener une politique plus ambitieuse en termes de marketing territorial, tout en continuant d'associer la CCMP, les bénévoles et les acteurs socioprofessionnels du secteur dans la gouvernance de la politique touristique.

DOMBES CÔTIÈRE TOURISME: UNE MARQUE TOURISTIQUE AMBITIEUSE



Son objectif, faire connaître ses atouts, attirer des visiteurs et construire une offre touristique plus dense sur le territoire au travers d'une communication plus forte et dans un premier temps d'un site Internet: www.dombes-cotiere-tourisme.fr.



De meilleures conditions de pratique

Au-delà de son soutien habituel aux associations sportives, la CCMP a choisi en 2015 de renforcer l'action éducative pour les scolaires et d'améliorer les conditions de pratique pour les sportifs.



11^{ème} édition pour les enfants de la Communauté

Entre le 6 et le 17 juillet 2015, les semaines sportives ont accueilli chaque jour 30 à 36 enfants de 8 à 12 ans. Durant 2 semaines, ils ont pu découvrir et s'initier au baseball, à l'escalade, au handball, au tir à l'arc, à la pétanque, au BMX, au taekwondo et à la course d'orientation.

242 ENFANTS DE 8 À 12 ANS 6 CENTRES
DE LOISIRS

62 ENFANTS POUR LA JOURNÉE FINALE

6 ASSOCIATIONS SPORTIVES

Beynost BMX Côtière, Côtière Hand Ball, Pétanque Miribel Côtière (associations d'intérêt communautaire), et le Club de Taekwondo ont également participé à l'événement par le prêt de matériel et l'encadrement de certaines activités.

L'ÉDUCATION SPORTIVE AU CŒUR DES ENGAGEMENTS COMMUNAUTAIRES

4 Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives ont dispensé **65,5 heures hebdomadaires d'enseignement sportif auprès des 59 classes élémentaires des 6 communes** et mené 2 projets :

65.5 k

- les rencontres USEP avec les classes de la circonscription (Cross du cœur Téléthon, sorties VTT et roller au Grand Parc) ;

hebdomadaires D'ENSEIGNEMENT SPORTIF

Le fonctionnement du service ETAPS a été financé par la CCMP pour un montant de **125 811 €**.

- les semaines sportives (voir ci-contre).

59 CLASSES

4 ÉDUCATEURS

DES INVESTISSEMENTS POUR LES SCOLAIRES ET LES ASSOCIATIONS

Du 15 septembre au 3 novembre 2015, **la CCMP a entièrement rénové le système de chauffage du gymnase Armstrong**. Plus économique (durée de vie des appareils supérieure à 10 ans, diminution de la consommation, suppression du contrat de maintenance...)
et plus écologique, la solution retenue est également plus sûre pour les utilisateurs puisqu'elle élimine tout risque d'émanations de monoxyde de carbone. **Coût total : 130 352 €**.

La CCMP a par ailleurs réalisé l'engazonnement et le sablage de ses deux terrains de football pour un montant de 12 000 €, et fait reprendre la piste d'élan pour le lancer de javelot à Saint-Martin pour 4 500 €.

LA CCMP AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS

En 2015, la CCMP a versé aux associations sportives d'intérêt communautaire 121 900 € de subventions :

- -90 000 € à Ain Sud Foot (ASF);
- -8000ۈ Beynost BMX La Côtière (BBC);
- -10 700 € à Côtière Handball;
- -3000ۈ Pétanque Miribel Côtière;
- 2700 € à Saint-Maurice Volleyball Côtière :
- -7500ۈ Vertical Côtière.

16



25

Un succès grandissant pour Lilô

ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ouvert été comme hiver, au grand public comme aux scolaires, l'espace aquatique de la Côtière affiche en 2015 une augmentation de 11,60 % de sa fréquentation. Un succès qui confirme l'attractivité et l'importance de cet équipement dans l'offre de loisirs de la CCMP.





Un record de fréquentation

Si la météo défavorable de l'été 2014 avait impacté le nombre d'entrées de Lilô, 2015 a connu une nette hausse de fréquentation.

+26580 passages

PAR RAPPORT À 2014 soit **255 761 passages**

Par ailleurs, **c'est en 2015 que Lilô a enregistré le plus grand nombre d'entrées depuis son ouverture**, fin 2011 (+2,5 % par rapport à 2013, deuxième meilleure année de fréquentation).

+11,60%

DE FRÉQUENTATION

21313 PASSAGES par mois en moyenne

DANS LES BASSINS, TOUJOURS UNE MAJORITÉ DE RÉSIDENTS

Les habitants de la CCMP ou de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel ont réalisé 57 % des entrées en 2015 (soit 57 % des passages et non de visiteurs). Un chiffre stable par rapport à 2014 (56 %), tout comme celui de la répartition de la fréquentation entre habitants des deux communautés de communes.

57% 43%

POUR LES RÉSIDENTS

POUR LES EXTÉRIEURS

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2015 PAR ACTIVITÉ



Piscine : 625 890,85 €

Scolaires : 65 136,70 €

C Activités : 227 250.35 €

PASS: 363 922.50 €

Détente : 79 506.80 €

Autres: 23 463,64 €

Un chiffre d'affaires en légère hausse de **6,3 %**, soi**t 115 430,90 €** par mois en moyenne, cependant marqué par une baisse de 16 % de la détente et une très nette hausse de 23,6 % de la piscine.

EN 2015. LILÔ C'EST AUSSI...

24 EMPLOYÉS DONT 18 HABITANT

SUR LA CCMP ET LA 3CM

8/298€ REVERSÉS PAR VERT MARINE À LA CCMP **237 000 €**BÉNÉFICE
D'EXPLOITATION

coordination territoriale pour la sécurité de

SÉCURITÉ

Le CISPD en tant que coordinateur des missions de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire met en synergie les acteurs pour réduire les faits délictueux et améliorer leur prise en charge. Une stratégie territoriale efficace et qui porte déjà ses fruits.

PARTICIPATION CITOYENNE: LES HABITANTS VEILLENT SUR LEUR QUARTIER

Le dispositif de « Participation citoyenne » se développe sur le territoire depuis 2014. Ses objectifs, renforcer le lien entre élus, habitants et gendarmerie pour améliorer l'alerte sur les risques de cambriolages et d'atteinte aux biens notamment.



Une formation à la gestion de la sécurité

ACTEURS INSTITUTIONNELS de la sécurité sur le territoire, issus des 6 communes de la CCMP ont suivi une demi-journée de formation.

Organisée en novembre 2015 et animée par Sciences PO Lyon, elle a réuni maires, élus, policiers municipaux et garde-champêtre.

Ils ont pu actualiser leurs connaissances en matière de « pouvoirs de police du maire et compétences des polices municipales ».

Le dispositif

Le système, porté et encadré par l'État, fonctionne sur la base unique du volontariat des habitants et des communes qui participent.

Dans le cadre de ce dispositif partenarial, la CCMP tient un rôle d'animateur et d'incitateur, pour mettre en synergie les acteurs de la sécurité sur le territoire et répondre ainsi aux objectifs de la stratégie territoriale du CISPD.

Depuis 2014, la CCMP accompagne ainsi le dispositif de participation citoyenne entre gendarmerie et élus des communes. Elle a notamment organisé une réunion regroupant les maires et la gendarmerie pour leur présenter le cadre du projet et mettre en place leur collaboration

Concrètement ensuite, dans chaque quartier concerné, 1 ou 2 personnes sélectionnées par les élus et la gendarmerie veillent à donner l'alerte en cas de situation sortant de l'ordinaire.

18

Des panneaux dissuasifs sont installés aux abords des quartiers concernés ou à l'entrée des communes.



Où?

NEYRON

Protocole signé le 17 avril 2015

BEYNOST

Protocole signé le 12 mai 2015

Protocole signé le 5 octobre 2015

SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Protocole signé le 7 avril 2016

Protocole en cours de réalisation

TRAMOYES

Protocole en cours de réalisation

SUR LA ROUTE. 5 NOUVEAUX RADARS PÉDAGOGIQUES EN 2015



29 755.93€

À seule vocation préventive, ils permettent de réduire la vitesse aux entrées et sorties des zones habitées.





Entrée ouest de Neyron Chemin de la Lône à Miribel

2015

Entrée sud du cœur de village de

Entrée sud des Échets à Miribel Entrée ouest du Mas Rillier à Miribel Entrée est de Thil

Entrée ouest du centre de Miribel



Entrée est de Beynost

Entrée nord de Thil

Accès sud du pont Maurice Cusin à Saint-Maurice de Beynost

Entrée est de Neyron

UNE ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAINE

DE BUDGET en 3 ans pour les radars et leur raccordement

Une étude de faisabilité et de pertinence sur la mise en place d'un Centre de Supervision Urbaine sur la CCMP a été menée d'octobre à décembre 2015 par les bureaux d'étude Giordana Ingénierie et AN2V.

L'organisation à l'échelle de notre territoire consisterait en une

supervision des images à temps partiel aux heures les plus sensibles.

Un déport d'images sera installé vers la gendarmerie pour le visionnage en temps réel. Une réquisition d'images dans le cadre d'une enquête sera nécessaire pour tout accès au CSU.

Des études techniques pour installer des antennes relais sur les 6 communes seront également menées en 2016.

La CCMP a prévu **un budget**

d'investissement de 150 000 € tandis que le coût de fonctionnement annuel varie, selon les plages horaires, entre 55 et 80 000 € environ.



Les chiffres de la délinquance en baisse

DE DÉLINQUANCE CONSTATÉE PAR RAPPORT À 2014

61,5%

DE TAUX D'ÉLUCIDATION DE FAITS PAR LA BRIGADE TERRITORIALE DE GENDARMERIE DE MIRIBEL

D'INFRACTIONS LIÉES

AUX STUPÉFIANTS

DE TAUX D'ÉLUCIDATION DES CAMBRIOLAGES (+6,3% PAR RAPPORT À 2014)

-45.6%

DE DESTRUCTIONS ET DÉGRADATIONS AVEC 54 % DE TAUX D'ÉLUCIDATION

LA LUTTE CONTRE **LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES**

L'intervenante sociale en gendarmerie recrutée fin 2014 a permis d'améliorer la prise en charge des victimes de violences intra-familiales, en leur apportant une aide, un soutien et une écoute, mais également en les accompagnant dans leur parcours social (plaintes, aides, etc.). La brigade territoriale de gendarmerie de Miribel a ainsi enregistré 47 plaintes en 2015, permettant à ces victimes une prise en charge efficace.

135 dossiers ouverts par l'intervenante en 2015 sur la CCMP et la 3CM

La CCMP subventionne à hauteur de 7 000 € ce poste d'intervenante sociale en gendarmerie, sur les 24 200 € de budget qu'il représente chaque année. Au-delà de ce financement, elle communique auprès des communes et partenaires depuis 2015 sur la présence de l'intervenante sur le territoire.

En parallèle, une demi-journée de sensibilisation animée par le CIDFF (Centre spécialisé, police municipale, assistante sociale scolaire, personnel d'accueil.

d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) de l'Ain a réuni 11 acteurs du territoire de la CCMP: personnel petite enfance, infirmière puéricultrice, éducateur

LOGEMENT & SOLIDARITÉ

La cohésion sociale au service des habitants

La CCMP a en 2015 mis l'intérêt communautaire particulièrement en avant dans les champs de la solidarité et de l'habitat. Elle a recherché, par la collaboration entre acteurs du territoire et partenaires sociaux, les moyens de partager les ressources, les savoir-faire et les moyens, pour en faire bénéficier le plus grand nombre.



LE CONTRAT DE VEILLE ACTIVE RÉUNIT LES FORCES SOCIALES ET SOLIDAIRES DU TERRITOIRE

2015 est l'année de la **création du Contrat de Veille Active**,

rédigé de mars à septembre avec l'accompagnement du cabinet d'étude Sémaphores et le concours de nombreux partenaires : bailleurs sociaux, Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, CIDFF, centre sociaux, communes (agents et élus), Segapal, ADSEA, Conseil Départemental, CAF, services de l'État, CTEF, Éducation Nationale, ANPAA 01...

Véritable outil d'élaboration d'une politique de solidarité

intercommunale, il contribue à lutter contre les disparités socio-économiques, à améliorer la qualité de vie des habitants, et à accompagner les publics les plus précaires et les plus isolés en travaillant sur des projets de façon concertée et partenariale autour de 4 thématiques majeures :

- l'éducation, la parentalité, la jeunesse et la citoyenneté ;
- la santé, l'accès aux soins, la prévention, l'aide aux victimes et l'accès aux droits ;
- la formation, l'emploi, l'insertion et le développement économique ;
- l'habitat et le cadre de vie.

20

Le 25 septembre 2015, le contrat a été signé et une première programmation d'actions a été validée et financée dans les domaines de la jeunesse, de la parentalité, de la citoyenneté et de l'accès aux droits.

RUE DU MOLLARD: 2 HÉBERGEMENTS D'URGENCE ACHEVÉS

La livraison des logements et bureaux rue du Mollard conclut une opération d'ensemble lancée par la CCMP en 2004.

L'acquisition de plusieurs terrains mitoyens du siège de la CCMP, d'une surface totale de 2 761 m² et d'une valeur de 545 349 €, a d'abord permis la construction d'un bâtiment de stockage et l'agrandissement du parking.

Dans un second temps, un bail à construction cédé à la Semcoda pour un montant de 100 000 € a permis la construction de nouveaux locaux tertiaires acquis par la suite par la CCMP pour un montant de 392 400 €, et de 8 logements sociaux dont 2 logements temporaires (logements d'urgence) dont le CCMP est réservataire.

Elle a ensuite confié à l'association ORSAC la mise en location de ces logements auprès de la Semcoda, qui les sous-loue aux bénéficiaires.

Dans ce cadre, une convention a été établie entre l'association ORSAC, le Conseil Départemental et la CCMP qui détermine les publics bénéficiaires et limite la durée de sous-location à six mois (baux de sous-location de 3 mois + 2 mois + 1 mois).



Les aides du Conseil Départemental

19,5 % de participation au loyer par une subvention annuelle de 2 400 € 6 000 € de subvention annuelle pour l'accompagnement des sous-locataires

Les aides de la CCMP

30,5 % de participation au loyer par une subvention annuelle de 3 768 € 13 000 € de subvention en 2015 pour l'aménagement des 2 logements : électroménager, meubles, literie, ustensiles

de cuisine, extensions de garantie...

2 associations hébergées

Au rez-de-chaussée du bâtiment et via un accès séparé des logements d'urgence, le Centre de Planification et d'Éducation Familiale ainsi que l'ADAPA, Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain accueillent leurs publics dans des locaux mis gracieusement à leur disposition par la CCMP.

CRÉATION DU SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Suite à la délibération communautaire du 27 mai 2015, les élus ont pris la décision d'ouvrir gratuitement ce service aux communes membres adhérentes.

Ouvert le 1^{er} décembre 2015, le service est mis à disposition des communes pour l'instruction des Déclarations Préalables, Permis de Construire, Permis d'Aménager, Permis de Démolir et Certificats d'Urbanisme Opérationnels. Il accompagne également les communes qui le souhaitent sur les phases de pré-contentieux de l'urbanisme, ou dans les réflexions sur les évolutions des documents de planification municipaux.



30

LOGEMENTS EN LOCATION accession en projet entre 2011 et 2015

80 000 €

ATTRIBUÉS à la commune de Miribel pour la requalification du quartier du Trève 150

LOGEMENTS AUTORISÉS PAR AN (permis de construire) en moyenne entre 2011 et 2015

140

LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PROJET entre 2011 et 2015, dont 48 logements subventionnés par la CCMP

Les investissements se poursuivent malgré la baisse

des dotations

FINANCES

La baisse des dotations des collectivités locales enclenchée par l'État en 2013 se poursuit. Dans ce contexte financier particulièrement contraint destiné à rétablir l'équilibre budgétaire structurel de la France, la CCMP maintient malgré tout un bon niveau d'investissements profitables à la relance de l'activité économique et au bien vivre de ses administrés.



Emprunt: une capacité de désendettement en hausse

Sur le précédent mandat, la CCMP a emprunté 12 750 000 € pour financer Lilô. Depuis 2012, tous les investissements ont été financés par l'épargne (différence entre recettes et dépenses).

Au 31/12/2015, le capital restant dû (CRD) était de 9 083 735 €.

La capacité de désendettement (remboursement de l'encours de dette par l'épargne brute) **de l'ordre** de 2,4 ans est aujourd'hui très en decà du seuil d'alerte fixé habituellement à 12 ans.

Les finances de la CCMP sont particulièrement saines et vont permettre de projeter en 2016 un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux malgré la diminution des marges.

Néanmoins, la CCMP souhaite préserver l'avenir et maintenir à l'horizon 2020 une capacité d'autofinancement à hauteur de 2,5 M€ et un fonds de roulement de 4 M€.

À ce jour, la CCMP compte ainsi 3,9 M€ de réserve financière.

UNE AUGMENTATION DES PRÉLÈVEMENTS

Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), dispositif de péréquation des richesses entre les territoires, poursuit depuis 2012 sa montée en puissance.

La CCMP, territoire privilégié à fort potentiel fiscal, contribue largement au FPIC. Depuis 2012, la CCMP a ainsi reversé à l'État 1 322 013 €.

Sur la période 2014-2015, le FPIC a augmenté de 159 320 €. Par ailleurs, au titre de la solidarité avec ses communes membres, la CCMP a pris à sa charge 300 000 \P de FPIC supplémentaire, allégeant d'autant la contribution versée par les communes. Au total, c'est donc un effort supplémentaire de 459 320 € pour la CCMP au titre du FPIC.

UNE DIMINUTION DES DOTATIONS

La réduction du déficit et de la dette publique est un objectif prioritaire pour l'État qui doit d'ici 2017 diminuer de 50 Md€ le niveau des dépenses publiques. Les collectivités au sens large (communes, établissement public de coopération intercommunal, département, région) participeront à hauteur de 11 Md€, soit 56 % de l'effort national.

Ainsi, la DGF - Dotation Globale de Fonctionnement - principale dotation versée par l'État aux collectivités est en baisse depuis 2013. Sa diminution programmée est appelée à atteindre 2,1 Md€ d'ici 2017. Concrètement, pour la CCMP, la DGF a diminué de 340 649 € entre 2014 et 2015, enregistrant un cumul négatif de 513 239 € depuis 2013.

-340 649€ DE DOTATIONS

+159 320 € DE PRÉLÈVEMENTS

+300 000€ de contribution communale FPIC pris en charge par la CCMP

-799969€

DE MARGE FINANCIÈRES POUR LA CCMP entre 2014 et 2015

LES CHIFFRES 2015

Fonctionnement

RÉSULTAT DE L'EXERCICE +3457746,97€ Soit une **baisse de** 25,7% par rapport à 2014 (résultat de 4652008,96€)

Report de l'exercice précédent : 5 106 665,17 €.

Soit un résultat cumulé de 8 564 412,14 € qui reste confortable et permet de couvrir le déficit des investissements restant à réaliser, reportés sur 2016.

Recettes

18 583 159.92€

ightarrow 93,61 % des recettes de fonctionnement sont liées à l'impôt et aux dotations et participations versées par l'État.

Les recettes perçues par la CCMP sont pour la première fois depuis sa création en 1998 en recul, avec une diminution de 375 888,56 € par rapport à 2014, soit -1,98 %, due à la baisse de la DGF et des recettes fiscales.

Dépenses

15 125 412.95€

→ Les dépenses de la section de fonctionnement ont augmenté de

+5,72%, soit +818 373,43€.

Cette évolution est due pour une majeure partie aux dotations solidaires effectuées envers les communes (Dotation de Solidarité Communautaire de 460 000 €) et au titre du FPIC.

Le reste de l'augmentation des charges de fonctionnement provient des charges à caractère général (+196136,13€) et des charges de personnel (+108 704,20 €) qui traduisent notamment la montée en charge de certaines compétences de la CCMP.

Investissements

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

-2 225 083,46€

Report de l'exercice précédent: 340 313,40 €.

Soit un résultat cumulé de -1884770,06 €

Le résultat cumulé correspond à la différence entre les dépenses et les recettes, à laquelle on ajoute le report de l'exercice antérieur.

Recettes

5 016 245.35€

Dépenses

7 241 328.81€

Des investissements au service de la qualité de vie

Principales opérations réalisées par la CCMP

ACQUISITION 14 RUE DU MOLLARD, LOCAUX DE SÉCURITÉ TERTIAIRES SEMCODA

AMÉNAGEMENTS

PARKING DE CO-VOITURAGE. CHEMIN DU PILON

CRÉATION D'UN

HANGAR DE STOCKAGE

CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE **DES SPORTS**

PÉTANQUE AU FORUM COMMUNAUTAIRE

AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT

2*835202,296*

TOTAL DES INVESTISSEMENTS

La CCMP a également participé à de nombreuses opérations en subventionnant des équipements nécessaires à la qualité de vie des habitants :

- la création de logements sociaux dans le cadre du PLH: 120 500€;
- plusieurs aides à l'immobilier d'entreprise et aux TPE: 40 730,58€;
- des projets relevant des fonds de concours aux communes: 105 486,51 €.

La CCMP, bonne gestionnaire, a également fait une avance de 2 836 511,74 € au budget annexe de la ZAC des Malettes, permettant l'acquisition et la viabilisation des terrains sans frais financier. La vente des terrains permettra de rembourser l'avance faite.



DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

BEYNOST • MIRIBEL • NEYRON • SAINT-MAURICE DE BEYNOST • THIL • TRAMOYES

> 1820 Grande Rue - 01700 MIRIBEL Tél. : 04.78.55.52.18

> > Fax: 04.78.55.46.36 e-mail: infos@cc-miribel.fr www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication Pascal Protière
Rédacteur en chef Sébastien Bénétullière
Conception-rédaction J'articule
Création et mise en page J'articule
Photos Brunet, CCMP, Lotfi Daihli, Thierry Demio,
Effage, Grand Angle, Laurent Vela
Impression APO, imprimé à 240 exemplaires
sur du papier recyclé 100 % Cyclus print

